

## Département de l'Hérault

2020\_11\_09\_08

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Présents: 23

Dont Présents non votants :0

Représentés: 2

Votants: 25 Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 04/09/2020

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie

sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET,

Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques

SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent

GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I).

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite des élections au sein de du comité syndical en date du 2 septembre 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Le Syndicat mixte, relevant du collège n° 1, doit désigner un délégué parmi ses membres. Le Président demande de bien vouloir nommer un délégué parmi les membres volontaires.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne M. Yves FRAÏSSE comme délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat de l'A.GE.DI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-Chinian, le 11 septembre 2020

Le Président, Jean ARCAS

